



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Iraq

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources, du programme de l'Iraq d'une durée de trois ans visant à appuyer les activités en vue de la préparation d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 233 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 30 141 000 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques, pour la période 2002-2004.

* E/ICEF/2000/12.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ces chiffres seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et au moyen d'autres ressources (E/ICEF/2000/P/L.73).



Données de base^a**(1999, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	10.9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	130
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	105
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1996)	16
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	..
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1995)	71/45
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1997)	98/88
Pourcentage d'élèves du primaire atteignant la cinquième année d'études (1990)	72
Accès à une eau plus salubre (%) (2000)	85
Vaccination régulière financée par le Gouvernement dans le cadre du PEV (%)	100
PNB par habitant (en dollars É.-U.) (1997)	^b
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	75 %
la diphtérie, la coqueluche, le tétanos :	76 %
la rougeole :	63 %
la poliomyélite :	67 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos :	..

^a Ces données sont extraites du document intitulé « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants: statistiques mises à jour » paru en tant que supplément du rapport du Secrétaire général « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3); elles peuvent donc varier de celles qui figurent dans le texte du présent document.

^b Selon les estimations, revenu faible/intermédiaire (\$756 à \$2 995).

La situation des enfants et des femmes

1. Au cours des 10 dernières années, le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) en Iraq ont plus que doublé. Environ 20 % des enfants de moins de 5 ans accusent un déficit pondéral et la proportion de ceux qui sont atteints d'athrepsie est passé de 3 % en 1991 à 9,3 % en 1999. Prises ensemble, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës sont à l'origine de 70 % des décès infantiles. Le pourcentage des enfants vaccinés est demeuré plutôt élevé tout au long de la décennie, mais les cas de rougeole et de coqueluche se sont multipliés entre 1990 et 1998, passant de 7 524 à 14 032 et de 489 à 1 195 respectivement. En 1999, 77 cas confirmés de poliomyélite ont été enregistrés et quatre au début de janvier 2000. La faible proportion de femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (45 %) et ne fait qu'un pourcentage élevé d'accouchements à lieu à domicile (65 % et 61 % dans le sud et le nord, respectivement) sont un sujet de préoccupation. On ne dispose d'aucune information concernant la prévalence du VIH/sida. Selon l'enquête en grappe à indicateurs multiples de 2000 (MICS-2), 50 % des femmes entre 15 et 49 ans n'ont jamais entendu parler du VIH/sida.

2. Les écoles ne sont pas entretenues et il y a de sérieuses pénuries de fournitures scolaires élémentaires, de mobilier de classe et d'équipement. Au moins la moitié des établissements scolaires du sud et du centre de l'Iraq sont insalubres et impropres à l'enseignement comme à l'apprentissage. L'absence d'investissements dans la formation des enseignants et dans les matériels pédagogiques et didactiques a sérieusement affecté la qualité de l'éducation. De plus en plus de maîtres qualifiés quittent l'enseignement et le taux de scolarisation primaire est passé de 92 % en 1991-1992 à 76 % en 1999-2000 [83 % pour les garçons, 70 % pour les filles (MICS-2)].

3. Le pourcentage des populations ayant accès à une eau salubre, qui était de 100 % (ville) et de 71 % (campagne) en 1990 est tombé à 92 % et 46 %, respectivement. Parmi les facteurs à l'origine de cette dégradation on citera l'absence d'un élément en espèces dans le Programme pétrole contre vivres, qui compromet les activités d'entretien et de formation, les longues coupures d'électricité, les retards dans la livraison des fournitures, la croissance rapide de la demande due à la pression démographique et l'absence de nouvelles infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement. Quelques 500 000 tonnes d'effluents bruts seraient déversés directement chaque jour dans les cours d'eau. La construction de barrage en amont, à l'extérieur des frontières iraqiennes, et une sécheresse persistante ont réduit le débit des cours d'eau de quelque 60 % et compromis la qualité de l'eau. En moyenne, chaque enfant de moins de 5 ans souffre de 14 accès diarrhéiques par an.

4. En 1996, l'Iraq a présenté son premier rapport au Comité des droits de l'enfant et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La femme iraqienne a toujours joui et continue de jouir d'un statut élevé. Cependant, l'écart croissant qui se creuse entre les taux de scolarisation des filles et des garçons donne à penser que les acquis des filles et des femmes iraqiennes s'érodent rapidement.

5. L'isolement du pays et l'exode des cerveaux qui ont caractérisé les 10 dernières années ont beaucoup réduit la disponibilité de personnels qualifiés dans les secteurs sociaux. Des contraintes critiques, dont l'absence d'un élément en espèces qui aurait permis de financer le transport et l'installation des fournitures et équipements, continuent d'affecter la mise en œuvre du Programme pétrole contre vivres dans le sud et le centre de l'Iraq. La résolution 986 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en date du 14 avril 1995, et le Mémoire d'accord conclu par la suite entre le Gouvernement iraqien et l'Organisation des Nations Unies autorisent la vente de quantités limitées de pétrole iraqien afin de financer l'importation de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres articles de première nécessité. Aux termes du Mémoire d'accord, 53 % des recettes provenant de la vente de pétrole sont allouées aux 15 gouvernorats du sud et du centre de l'Iraq et doivent être exclusivement réservées à l'achat de denrées et de fournitures. Plus récemment, dans ses résolutions 1284 du 17 décembre 1999, 1302 du 8 juin 2000 et 1330 du 17 décembre 2000, le Conseil de sécurité a pris des mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du Programme. La création d'un élément en espèces et l'inscription de divers articles relatifs à l'adduction d'eau et à l'assainissement sur une liste pré-approuvée comptent parmi les changements préconisés par l'UNICEF. Il faudra toutefois résoudre plusieurs difficultés avant que ces modifications ne se concrétisent. Les trois gouvernorats du nord du pays, où le système des Nations Unies exécute le Programme au nom du Gouvernement iraqien, reçoivent 13 % des recettes pétrolières, sous forme à la fois de fournitures et de contributions en espèces. L'UNICEF est chargé des programmes relatifs aux soins de santé primaires, à la nutrition infantile,

à l'enseignement primaire, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la protection de l'enfant dans ces trois gouvernorats.

Coopération au programme (1999-2000 et 2001)

6. Le programme de pays pour 2001 (E/ICEF/2000/P/L41) était un programme de soudure, au cours duquel l'UNICEF devait faire le bilan de 10 ans de coopération en Iraq. En 2001, l'UNICEF a continué à utiliser ses propres ressources pour compléter le Programme pétrole contre vivres, apportant les liquidités indispensables à la distribution et à l'installation des secours et équipements humanitaires, ainsi qu'à l'appui aux activités de formation destinées à améliorer l'exécution du programme et la qualité des services. Une aide continue d'être apportée à la remise en état de l'infrastructure sociale. L'appui apporté par l'UNICEF au programme élargi de vaccination (PEV) et à d'autres programmes de santé nationaux s'est avéré crucial en cette période de désorganisation et de détérioration des services de santé, et a contribué à maintenir des taux élevés de vaccination et à réduire l'incidence de la poliomyélite. L'UNICEF a joué un rôle clef en aidant le gouvernement iraquien à s'attaquer aux problèmes de la malnutrition infantile. En 2000, quelque 2 000 000 d'enfants de moins de 5 ans ont fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition dans les centres communautaires de puériculture, et des mesures correctives ont été prises. En 2001, 420 nouveaux centres communautaires seront ouverts, ce qui en portera le total à 3 000.

7. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'UNICEF a apporté une contribution en espèces pour la formation, l'installation d'équipements fournis dans le cadre du Programme pétrole contre vivres et la remise en état des infrastructures. Entre 1998 à 2001, l'aide apportée à la remise en état de 39 systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement a bénéficié à quelque 5 millions de personnes. Des contributions de donateurs sont attendues pour remettre en état 30 autres systèmes d'ici à la fin de 2001, travaux qui devraient bénéficier à cinq autres millions de personnes. Un appui a également été apporté à la conduite d'une étude sur le secteur et à la mise en place d'un système d'information sur la gestion, afin d'améliorer la planification ainsi que l'utilisation des ressources. La création de capacités locales a été encouragée en collaboration avec Care International. En 2001, l'UNICEF a mené une campagne pour sensibiliser la population à la nécessité de conserver l'eau en vue de mitiger les effets de la sécheresse.

8. Depuis 1997, l'UNICEF a appuyé la remise en état ou la reconstruction d'écoles primaires, ce dont ont bénéficié au moins 260 500 élèves et 10 000 enseignants. Cette aide a eu un impact positif sur la fréquentation scolaire et le moral des élèves. En 2001, l'UNICEF s'est appuyé sur ces écoles pour améliorer la qualité générale de l'enseignement, promouvoir l'éducation des filles et intégrer les activités sectorielles. L'appui apporté aux enfants handicapés, aux enfants qui travaillent, aux orphelins et aux enfants traumatisés a été crucial, surtout en l'absence d'une telle composante dans le Programme pétrole contre vivres. En collaboration avec *Enfants du Monde*, l'UNICEF est passé de la remise en état de l'infrastructure à la création de capacités et à l'utilisation d'approches axée sur la famille et la collectivité.

9. La planification et la conception des programmes ont constamment été étayées par des enquêtes et des études, qui sont cruciales dans une situation d'urgence où les données obtenues auprès des sources habituelles font défaut. Dans le domaine de la communication, l'UNICEF a collaboré avec le Comité pour la protection de l'enfance pour élaborer et exécuter un plan de travail ambitieux dans le domaine des

droits de l'enfant, auquel sera associé tout un éventail de partenaires irakiens. En 2001, une étude multisectorielle sur les connaissances, comportements et pratiques communautaires a été menée à bien, sur la base d'une version révisée de *Savoir pour Sauver*.

10. L'UNICEF s'est également acquitté des responsabilités qui lui incombent dans le cadre du Programme pétrole contre vivres. Dans les gouvernorats du sud et du centre du pays, il a surveillé la distribution des fournitures et équipements destinés aux secteurs de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement et de l'éducation. De 1996 à février 2001, l'UNICEF a effectué 13 978 visites sur le terrain afin de surveiller la distribution de fournitures et équipements ayant une valeur totale de 426 800 000 dollars. Au cours de la même période, dans les trois gouvernorats du nord, l'UNICEF a été chargé de planifier, d'exécuter et de suivre des activités d'une valeur totale de 322 000 000 dollars.

Enseignements tirés de la coopération passée

11. Afin de dresser le bilan de 10 ans de coopération en Iraq, l'UNICEF et ses partenaires ont procédé ensemble à une analyse approfondie de la situation. Il en est ressorti que les objectifs arrêtés avaient été trop ambitieux et que le caractère unique de la situation avait poussé l'UNICEF à se concentrer sur la satisfaction des besoins immédiats plutôt que sur les stratégies à long terme. Par exemple, la formation, qui est pourtant un élément clef du programme, n'a jamais fait l'objet d'une planification systématique. L'adoption d'approches intersectorielles et plus intégrées a été préconisée. On a également noté que les stratégies de communication ne réussissaient qu'à créer une demande pour des produits bien précis, comme la vaccination infantile ou la surveillance de la croissance, mais non à modifier les pratiques et les comportements, notamment en matière d'allaitement maternel ou d'hygiène. L'existence d'un environnement porteur était essentielle, comme l'avait montré le succès des campagnes d'ionisation du sel et de vaccination ou, a contrario, le fait que la disponibilité de lait en poudre était l'un des obstacles rencontrés dans la promotion de l'allaitement maternel.

12. Le bilan a montré que, même si l'on tenait compte des conditions difficiles, la surveillance et le suivi du programme avaient laissé à désirer. Il a été recommandé de prêter une plus grande attention à la qualité des services ainsi qu'à l'adoption d'approches stratégiques globales pour la formation et la sensibilisation, de stratégies plus efficaces pour accroître la demande de services et de mesures peu coûteuses destinées à optimiser la portée et l'impact des interventions.

Coopération recommandée au programme 2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005
Masse commune des ressources				
Santé	317	268	235	820
Nutrition	317	267	234	818
Approvisionnement en eau et assainissement	244	205	180	629
Éducation	262	219	190	671
Protection et développement des enfants	116	104	91	311
Communication	132	124	115	371
Planification et statistiques sociales	56	51	45	152
Coûts intersectoriels	487	500	474	1 461
Total	1 931	1 738	1 564	5 233
Autres ressources				
Santé	3 015	3 015	3 015	9 045
Nutrition	1 634	1 634	1 634	4 902
Approvisionnement en eau et assainissement	1 633	1 633	1 633	4 899
Éducation	1 759	1 759	1 759	5 277
Protection et développement des enfants	1 206	1 206	1 206	3 618
Coûts intersectoriels	800	800	800	2 400
Total partiel	10 047	10 047	10 047	30 141
Total	11 978	11 785	11 611	35 374

Processus d'élaboration du programme de pays

13. Le processus d'élaboration du programme a été marqué par des discussions actives et soutenues avec les pouvoirs publics, les institutions sœurs des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). Les résultats du bilan de 10 ans de coopération en Iraq ont été utilisés pour définir le rôle stratégique que l'UNICEF devra jouer dans les trois prochaines années.

Buts et objectifs du programme de pays

14. L'objectif général est d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la survie, la protection et le développement des enfants; de continuer à accorder un rang de priorité élevé aux questions relatives aux femmes et aux enfants; et d'appuyer l'application des principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Le programme de pays contribuera à réduire la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la mortalité ma-

ternelle; à réduire la malnutrition infantile; à éliminer les carence en oligo-éléments; à réduire l'impact des maladies transmises par l'eau; à améliorer l'accès à de l'eau potable en quantité suffisante et à des installations d'évacuation des eaux usées; à améliorer les taux de scolarisation et de rétention scolaire, ainsi que les taux d'alphabétisme fonctionnel parmi les filles et les femmes; et à répondre aux besoins des enfants particulièrement vulnérables.

Relation avec les priorités nationales et internationales

15. Le projet de programme, qui a été élaboré en collaboration étroite avec le Gouvernement, s'inscrit dans le droit fil des mesures en faveur des femmes et des enfants qui sont inscrites dans le plan quinquennal en cours. Les difficultés de planification liées au Programme pétrole contre vivres ont empêché l'adoption de priorités et d'objectifs clairement définis au plan national.

Stratégie du programme

16. Le programme de pays continuera de s'appuyer sur quatre stratégies principales. Premièrement, les ressources allouées au programme continueront d'être utilisées pour compléter le Programme pétrole contre vivres et fournir les liquidités indispensables à la distribution des secours humanitaires et à l'installation des équipements, ainsi qu'à l'appui aux programmes de formation et aux activités de renforcement des capacités. Deuxièmement, les activités de renforcement des capacités seront axées sur l'amélioration de la prestation et de la qualité des services. Troisièmement, des ressources supplémentaires seront affectées à la remise en état de l'infrastructure sociale, qui en a grand besoin. Quatrièmement, des études et des évaluations continueront d'être réalisées à des fins de suivi et de plaidoyer. L'UNICEF s'efforcera de promouvoir des approches intersectorielles et plus globales dans des domaines tels que les soins à la petite enfance et la participation des adolescents et des femmes, afin d'améliorer la viabilité des projets et leur appropriation par les communautés locales. On s'attachera, au niveau de la planification, à promouvoir la convergence des programmes sur les plans sectoriel et géographique, en accordant une attention particulière aux régions les plus vulnérables. La conception et la mise à l'essai de nouvelles approches dans certains gouvernorats pilotes s'appuieront sur les structures existantes ayant un ancrage communautaire, comme les centres communautaires de puériculture et les écoles « amies des enfants ». De manière générale, le programme fera fond sur les progrès accomplis en matière de prestation de services et de création de capacités pour préparer un éventuel transfert de responsabilités.

17. Le programme « santé » sera exécuté sur l'ensemble du territoire national. Le projet PEV vise à éradiquer la poliomyélite d'ici à 2004; à maintenir un taux de vaccination de 90 %; et à éliminer durablement le tétanos maternel et néonatal. L'UNICEF continuera à fournir des vaccins (là où le Programme pétrole contre vivres ne suffit pas à couvrir les besoins), des équipements de chaîne du froid et un appui logistique lors des campagnes nationales de vaccination, et continuera d'appuyer la formation et la mobilisation sociales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) apportera son concours aux activités de surveillance et de suivi. Le projet s'intéressera essentiellement aux zones particulièrement vulnérables, qui ont été recensées lors d'enquêtes sur la portée du PEV.

18. Le projet relatif aux soins de santé primaires visera à améliorer l'accès des femmes et des enfants à des services de qualité, grâce à la remise en état des centres des soins de santé primaires dans les zones les plus vulnérables; à la coordination et au suivi des centres remis en état par d'autres organismes des Nations Unies ou agences bilatérales; à la formation intégrée des travailleurs de la santé afin d'améliorer leurs compétences professionnelles et interpersonnelles; et à la sensibilisation et à l'éducation des collectivités en matière de prévention, axées sur la formation des adolescents aux questions sanitaires, à la nutrition et aux compétences pratiques. On s'attachera également à offrir à 90 % des femmes enceintes l'accès à des services de qualité en matière de santé prénatale, natale et postnatale et à assurer à 90 % des nouveau-nés des services de soins adéquats. Les contributions de l'UNICEF viendront compléter les fournitures relatives aux soins obstétricaux essentiels obtenues à travers le Programme pétrole contre vivres et seront axées sur l'amélioration des compétences professionnelles des travailleurs de la santé et des sages-femmes traditionnelles en matière de soins obstétricaux essentiels, de soins aux nouveau-nés et de conseils, ainsi que sur la sensibilisation des collectivités à l'importance d'assurer des soins et un suivi médical aux femmes enceintes et aux jeunes mères.

19. Le programme « nutrition » se compose de deux projets. Le projet national relatif à la nutrition infantile et maternelle portera sur le dépistage, la réhabilitation et le traitement des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et sur les compléments alimentaires destinés aux femmes enceintes et allaitantes. Dans ce cadre, le nombre des centres communautaires de puériculture sera porté de 3 000 à 4 000, de manière à atteindre quelque 2 700 000 enfants, soit 75 % de tous les enfants de moins de 5 ans vivant dans le sud et le centre du pays, ainsi que 1 200 000 femmes enceintes et allaitantes. On compte parvenir à cet objectif grâce à la formation de personnel de santé et de bénévoles, ainsi qu'à la livraison de fournitures et d'équipements là où il y a carence du Programme pétrole contre vivres. Les activités seront intensifiées dans deux gouvernorats pilotes, où tous les jeunes enfants feront l'objet d'un suivi. On s'attachera également à promouvoir l'allaitement maternel et à corriger les mauvaises pratiques d'allaitement grâce à la formation, à des campagnes médiatiques et des activités de plaidoyer, ainsi qu'en réévaluant les certificats octroyés à 25 hôpitaux amis des bébés et à 25 autres hôpitaux. On s'attaquera aux carences en oligo-éléments en assurant des apports de farine enrichie et de vitamine A et en appuyant l'élaboration de politiques et de systèmes de suivi appropriés.

20. Le second projet, qui porte sur l'amélioration des aptitudes parentales, visera à améliorer les pratiques suivies par les parents en matière de soins aux jeunes enfants dans quelques gouvernorats pilotes, grâce à une collaboration avec le personnel sanitaire, les bénévoles des centres communautaires de puériculture et des membres d'associations féminines et communautaires.

21. Le programme « eau et assainissement » se compose de deux projets, pour lesquels l'essentiel des fournitures provient du Programme pétrole contre vivres. D'autres ressources seront utilisées pour remettre en état l'infrastructure. Le projet relatif à l'approvisionnement en eau donnera à quelques 5 millions de personnes accès à une eau de meilleure qualité, grâce à un appui à la remise en état et à l'entretien de 60 stations d'épuration des eaux usées, à l'installation de 30 stations d'épuration compactes dans des zones rurales non desservies, à l'amélioration des connaissances et des compétences des personnels travaillant dans le secteur et des communautés bénéficiaires; et à un appui à l'adoption de politiques et de mécanis-

mes permettant d'améliorer la gestion des ressources en eau, tels que les systèmes d'informations géographiques. Le projet s'attachera aussi à promouvoir des politiques et des systèmes de conservation de l'eau ainsi que la privatisation de micro-installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

22. Le projet relatif à l'assainissement s'articulera autour de deux axes. Il s'agira tout d'abord d'améliorer la situation sanitaire de quelque 4 millions de personnes grâce à la remise en état des systèmes d'égout; à l'élaboration et à la mise en place, dans six gouvernorats, de mécanismes de contrôle pour faire appliquer la législation en vigueur concernant l'élimination des eaux usées dans des cours d'eau; et à l'élaboration, la mise à l'essai et la promotion d'un modèle d'assainissement de moindre coût pour petites collectivités urbaines. Le deuxième volet du projet est axé sur la modification des pratiques d'hygiène grâce à une initiative menée dans 80 écoles pilotes (écoles « amies des enfants ») dans les gouvernorats de Bassora et de Bagdad.

23. Le programme « éducation » se compose de deux projets. Le projet relatif à l'éducation de base vise à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé à 1,2 million d'élèves de l'enseignement primaire dans le centre et le sud de l'Iraq. Pour ce faire, on s'efforcera d'améliorer la gestion et la supervision des classes dans 2 000 écoles primaires; d'élaborer et d'appliquer un système permettant de mesurer les progrès accomplis dans les écoles pilotes, et de renforcer les capacités pour ce qui est de la gestion des données relatives à l'éducation au niveau de la planification et de l'élaboration des politiques. Un appui technique sera apporté au Gouvernement iraquien pour la production de manuels scolaires. Le programme de formation des maîtres comportera un volet pour l'évaluation des résultats et le suivi des enseignants ayant bénéficié de la formation.

24. Le projet relatif aux approches éducatives ponctuelles visera à améliorer les taux de scolarisation et de rétention dans 150 écoles déshéritées de cinq gouvernorats, qui ont une population totale de 70 000 élèves. En intervenant dans les établissements scolaires dont la réfection a été financée par d'autres ressources, le projet favorisera la création d'écoles « amies des enfants » dans deux de ces gouvernorats. Ces écoles répondront à cinq critères : relations actives entre l'école et les parents; respect de l'égalité entre les sexes; participation des enfants et expression individuelle; meilleur état de santé pour les enfants; et réalisation des objectifs fixés en matière d'apprentissage. Le critère relatif à l'état de santé sera satisfait grâce à une collaboration avec le programme eau et assainissement. Le projet appliquera aussi des approches pédagogiques non formelles en fournissant une éducation de base à 2 400 filles non scolarisées dans les deux mêmes gouvernorats.

25. Le programme « protection et développement des enfants » sera axé sur la « désinstitutionnalisation » et l'insertion sociale des enfants qui ont besoin d'une protection spéciale ainsi que sur l'amélioration des services qui sont destinés à ces enfants. Les activités de rééducation physique se poursuivront dans la limite des ressources fournies par les donateurs. Le projet relatif aux enfants handicapés visera à améliorer la qualité des soins et de l'enseignement dispensés dans les institutions existantes; à promouvoir le dépistage précoce et la prise en charge médicale des handicaps; et à promouvoir la rééducation au niveau communautaire ainsi que l'insertion sociale des enfants handicapés. En collaboration avec le Centre national pour le dépistage précoce des handicaps chez l'enfant, l'UNICEF appuiera la création de centres communautaires de rééducation dans certains gouvernorats, ainsi que

la formation d'enseignants, d'assistants sociaux, d'éducateurs et de bénévoles. Le deuxième projet, qui s'adresse aux enfants ayant besoin d'une protection spéciale, vise à offrir des services de base aux orphelins, aux enfants des rues, aux enfants qui travaillent et aux enfants qui ont maille à partir avec la justice, en vue de promouvoir leur réinsertion sociale et familiale ainsi que leur accès à des services de conseil. On s'emploiera également à renforcer les capacités institutionnelles en matière d'élaboration des politiques.

26. Le programme « communication » comporte trois projets. Le projet relatif à l'évolution des comportements vise à améliorer les capacités nationales, y compris celles des médias, en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de programmes. Il apportera son appui à une série d'initiatives de communication intersectorielle fondées sur les messages Savoir pour Sauver en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'évolution des comportements dans le cadre d'enquêtes sur les connaissances, comportements et pratiques. Le projet relatif aux activités de plaidoyer en faveur des enfants appuiera les efforts entrepris aux niveaux international et national pour sensibiliser l'opinion à la détresse des enfants irakiens de même que toutes les mesures pratiques susceptibles d'améliorer leur sort. Un appui technique sera fourni au Comité de la protection de l'enfance pour lui permettre d'assurer le suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de faire rapport comme il convient. Le projet relatif aux adolescents et à l'égalité entre les sexes appuiera l'élaboration, au niveau national, d'un programme cadre en faveur des adolescents destiné à encourager leur participation active à l'élaboration et à la production de programmes et d'articles dans les principaux médias. Dans le cadre de ce projet, on veillera à ce que des rapports circonstanciés soient établis sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes soient prises en compte dans tous les programmes qui reçoivent l'aide de l'UNICEF.

27. Le programme « planification et statistiques sociales » vise à assurer un suivi régulier de la situation des enfants et des femmes en Iraq et de veiller à ce que leurs problèmes soient pris en compte dans le processus national de planification du développement. On s'emploiera à créer des capacités locales en matière de collecte et d'analyse des données et de planification sociale, à aider le service de la mère et de l'enfant de l'organisme central de statistique à enrichir sa base de données et à appuyer certaines études et enquêtes.

28. Les coûts intersectoriels correspondent aux dépenses encourues dans l'application des programmes qui ne sont imputables à aucun programme particulier, comme le coût de certains personnels qui ne figurent pas dans le budget d'appui. Les dépenses relatives aux renforcements du suivi et de la coordination du programme seront également incluses dans ces coûts.

Suivi et évaluation

29. En réponse aux observations formulées dans le cadre du bilan de la coopération, un plan intégré de suivi et d'évaluation du programme de pays a été établi. Plusieurs indicateurs et résultats clefs seront suivis. Certains indicateurs seront mesurés par des évaluations thématiques. Des examens annuels et semestriels seront organisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans les plans annuels et pluriannuels.

Collaboration avec les partenaires

30. Étant donné la situation particulière qui règne en Iraq, on n'y a pas établi de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La coordination des activités relève de la responsabilité du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. L'UNICEF continuera de collaborer avec tous les organismes des Nations Unies : avec l'OMS, en vue d'éliminer la poliomyélite et de promouvoir la santé des enfants; avec le Programme alimentaire mondial, pour améliorer la nutrition; et avec le Programme des Nations Unies pour le développement, en ce qui concerne la réalisation de certaines études et rapports. L'UNICEF maintiendra ses partenariats avec les ONG, assez peu nombreuses, qui opèrent actuellement dans le pays. Il continuera de collaborer avec ses partenaires de financement tant en Iraq qu'à l'étranger, la plupart des donateurs n'étant pas représentés dans le pays. Les partenariats existants avec les institutions locales seront étendus à d'autres partenaires non gouvernementaux comme la Fédération générale des femmes iraqiennes et la Fédération générale de la jeunesse iraqienne.

Gestion du programme

31. La supervision intersectorielle du programme de coopération sera assurée au moyen des examens périodiques que réalisera le Comité directeur du gouvernement, présidé par le Ministère de la santé, lequel est aussi responsable de la coordination générale du programme. Le Ministère des affaires étrangères est responsable des questions de politiques relatives à l'exécution du programme. L'équipe de gestion du bureau de pays se réunira régulièrement pour suivre les résultats et la gestion du programme sur la base d'indicateurs de la qualité. Un examen annuel de gestion sera également réalisé.

Tableau

Liens entre le budget-programme et les dépenses de personnel

Pays : Iraq
Programme : 2002-2004

Domaines d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)			Postes ^a										Dépenses de personnel ^b			
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	PL	Total	
Masse commune des ressources																	
Santé	820 000		820 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	115 512	115 512	
Planification et statistiques sociales	152 000		152 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau et assainissement	629 000		629 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	142 118	142 118	
Nutrition	818 000		818 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	115 512	115 512	
Éducation	671 000		671 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	115 512	115 512	
Communication	371 000		371 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts intersectoriels	1 461 000		1 461 000	0	0	0	2	0	0	2	1	2	5	1 106 038	303 955	303 955	
Protection et développement des enfants	311 000		311 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total MC	5 233 000		5 233 000	0	0	0	2	0	0	2	5	2	9	1 106 038	792 609	1 898 647	
Autres ressources :																	
Santé		9 045 000	9 045 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	97 457	97 457	
Eau et assainissement		4 899 000	4 899 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	220 190	220 190	
Nutrition		4 902 000	4 902 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	84 023	84 023	
Éducation		5 277 000	5 277 000	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	449 410	84 023	533 433	
Coûts intersectoriels		2 400 000	2 400 000	0	0	0	0	0	0	0	2	9	11	0	980 803	980 803	

Domaines d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a										Dépenses de personnel ^b			
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	PL	Total
Protection et développement des enfants		3 618 000	3 618 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR		30 141 000	30 141 000	0	0	0	0	1	0	1	3	13	17	449 410	1 466 496	1 915 906
Total MC+ AR	5 213 000	30 141 000	35 374 000	0	0	0	2	1	0	3	8	15	26	1 555 448	2 259 105	3 814 553
Budget d'appui			684 757													
Dépenses de fonctionnement				0	0	1	1	0	0	2	2	5	9	1 188 097	774 579	1 962 676
Effectifs																
Total général (MC+AR+BA)				0	0	1	3	1	0	5	10	20	35	2 743 545	3 033 684	5 777 229
Postes et dépenses de personnel :																
- Cycle actuel de programmation									8	11	21	40				
- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)									5	10	20	35		2 743 545	3 033 684	5 777 229

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.

MC = ressources ordinaires

AR = autres ressources

AI = administrateur recruté sur le plan international

AN = administrateur recruté sur le plan national

SG = services généraux

BA = budget d'appui

PL = Personnel local